

Directive de sélection Saison de Trail 2018

Formel: Dans le présent concept on utilise en général la forme masculine ; il va sans dire que les explications concernent également les athlètes féminines.

1. Préambule/ But de la fédération

Swiss Athletics n'envoie aux championnats du monde de Trail que des athlètes disposant d'un niveau de performance international et ayant de réelles chances de terminer dans le premier tiers du classement aux CM Trail IAU.

2. Critères de sélection

- Au moment de la sélection, les athlètes doivent être en possession d'une licence Swiss Athletics valable.
- L'athlète a rempli les exigences de sélection correspondantes pendant la période de qualification fixée.
- L'athlète a remis l'auto-déclaration médicale.
- L'athlète a rempli les obligations fixées dans l'auto-déclaration médicale.
- L'athlète respecte le code de conduite des athlètes de Swiss Athletics

Les candidats doivent annoncer leur intérêt à Swiss Athletics jusqu'au 31 janvier 2018 et remettre en même temps à l'entraîneur national de course de montagne la planification de compétition 2018 et au moins 3 résultats de compétitions de compétitions internationales de Trail 2017 (dont au moins 1 résultat Ultratrail World Tour):

E-mail: thomashuerzeler@swiss-athletics.ch

Si vous avez des questions, Thomas Hürzeler, No Natel 079 630 58 50 et Louis Heyer, entraîneur chef course, 079 507 58 25 sont à votre disposition.

3. IAU TRAIL WORLD CHAMPIONSHIPS 2018

Les Trail World Championships 2018 ont lieu le 12 mai à Penyagolosa (ESP) au PE-NYAGOLOSA TRAIL

Informations détaillées sur: <http://penyagolosatrails.com/en>

IAU

The International Association of Ultrarunners (IAU) is operating under the patronage of the IAAF and is dedicated to develop ultradistance running internationally within the IAAF Rules & Regulations.

3.1 Compétition de sélection

Aucune compétition de sélection n'est organisée.

Les responsables ne proposent pour la sélection que les athlètes qui ont le potentiel pour atteindre les buts de la fédération et qui sont en possession d'une licence valable. Les performances réalisées au cours de l'année précédente et de l'année en cours sont prises en compte. Les points ITRA peuvent aussi être pris en compte.

3.2 Sélection

La commission de sélection de Swiss Athletics procèdera à la sélection sur demande du chef sport de performance, basée sur la proposition de l'entraîneur national de course de montagne/Trail.

Concentration sur l'engagement aux CM IAU Trail 2018. Les coureurs sélectionnés ne doivent plus disputer de compétition pendant les trois semaines précédant la manifestation. Exceptions seulement en accord avec l'entraîneur national.

Date de sélection définitive

Mercredi, 28 février 2018

3.3 Tenue de compétition

La tenue de compétition est remise par Swiss Athletics.

3.4 Santé

Dans la mesure où des athlètes sélectionnés rencontrent des problèmes de santé, il faut en informer sans tarder et en détails l'entraîneur national de course de montagne/Trail, Thomas Hürzeler. Si l'engagement est limité ou remis en question, un examen par le médecin de la fédération est obligatoire. La commission de sélection décide avec le médecin de la fédération de l'engagement et de la participation à la compétition

3.5 Encadrement

Le team des conseillers est composé par l'entraîneur national course de montagne/Trail en fonction des athlètes sélectionnés.

3.6 Voyage

L'aller et le retour sont organisés par Swiss Athletics.

4. Obligations et délais

Déclaration écrite de la candidature et de l'objectif ainsi que remise de la planification de compétition et liste de résultats (E-mail: thomashuerzeler@swiss-athletics.ch)	31.01.2018
Date à laquelle les candidats doivent être en possession d'une licence Swiss Athletics valable	31.01.2018
Remise de l'auto-déclaration médicale au médecin de la fédération	23.02.2018
Sélection	28.02.2018
CM IAU Trail	12.05.2018

Ittigen, le 29 novembre 2017

Remarque 2019:
Pour les CM 2019, il sera tenu compte des CS de Trail 2018 comme critère de sélection.